



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/026**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société SOGESTRAN, 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n°304 891 641 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°23-006 le 03/04/2023, portant sur les dépendances du domaine public situées Bassin aux Pétroles, route du Pont V sur la commune du Havre en vue d'être utilisées pour le stationnement et l'entretien d'unités fluviales.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières des dépendances, notamment géographiques, les dépendances étant enclavées par des terrains privés.

Description des dépendances :

- Une parcelle de terrain d'une superficie de 12 611 m<sup>2</sup>,
- Un plan d'eau d'une superficie de 7 495 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/01/2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-006 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.